CONTRAT DE PARTENARIAT 2027

HÉBERGEMENTS

L'Office de tourisme de Batz-sur-Mer propose à l'ensemble des hébergements de la commune, classés ou non classés avec modalités différentes selon le cas, d'apparaître sur ses supports de promotion.

Les hébergements classés bénéficient de :
- Une fiche dédiée sur le site internet www.lecoeurquibatz.fr ;
- Une présence dans la liste générale des hébergements du site internet ;
- Une insertion détaillée dans l'Annuaire des hébergements édité par l'Office de tourisme.

Les hébergements non classés bénéficient de :
- Une présence dans la liste générale des hébergements du site internet, au sein d'une rubrique dédiée « Hébergements non classés » ;
- Une insertion dans l'Annuaire des hébergements, dans une rubrique spécifique « Hébergements non classés ».

La commune aide les propriétaires ou gestionnaires d'hébergements à se classer.
Une aide financière permet une prise en charge de 50% du montant de la visite de classement.
Plus d'informations sur https://www.ot-batzsurmer.fr/classement-labels-meubles-tourisme.html

L'Annuaire des hébergements est réalisé en interne et imprimé à la demande des visiteurs. La publication intervient dans un délai d'un mois à compter de la réception de l'ensemble des éléments fournis par l'hébergeur ou le gestionnaire (photographies de bonne qualité, textes descriptifs et tout autre élément nécessaire à la promotion). Toute demande de modification est traitée dans un délai d'un mois à compter de la réception des éléments nécessaires à sa mise à jour.

VOS ENGAGEMENTS

En tant que **partenaire** de l'Office de tourisme, vous bénéficiez de certains **avantages** en plus de la promotion et de la diffusion de vos activités :
- Appartenance au réseau des partenaires
- Invitation à des réunions de formation/information gratuite (réseaux sociaux, classements, relations clients)
- Intégration de leurs activités aux visites guidées et animations
- Rayonnement presse & média avec citation.

En contrepartie, vous faites **bénéficier les visiteurs** de l'Office de tourisme d'une information précise, fiable et de qualité et vous vous engagez à :
- Fournir tout document officiel justificatif (classement, tarifs, ...)
- Proposer des prestations de qualité
- Adhérer à notre politique qualité (accueil, traitement et suivi des avis/ réclamations).
- Répondre de manière courtoise à toute réclamation qu'elle soit justifiée ou non dans les meilleurs délais.
- Accueillir tout personnel de l'Office de tourisme de Batz-sur-Mer souhaitant visiter l'établissement.
- Mettre à la disposition de l'Office de tourisme un stock suffisant d'outils de communication à jour des informations qu'ils contiennent
- Informer et contacter régulièrement l'Office de tourisme de toute modification concernant votre activité (horaires, animations, offres promotionnelles, fermetures exceptionnelles, menus, disponibilités, réservation, etc.).
- Fournir des photos pour lesquelles vous jouissez des droits d'auteur ou de reproduction pour une promotion de vos activités sur l'ensemble des outils (web & papier,...) de l'Office de tourisme.

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT .....
ADRESSE .....

PRÉNOM, NOM (GÉRANT) .....
TÉL. .....
MAIL .....

FAIT À LE :
SIGNATURE

À RETOURNER À L'OFFICE DE TOURISME POUR APPARITION SUR LES SUPPORTS. PUBLICATIONS UN MOIS APRÈS RÉCEPTION DES INFORMATIONS PAR L'HÉBERGEUR.

OFFICE DE TOURISME DE BATZ-SUR-MER
25, rue de la Plage - 44740 Batz-sur-Mer / Tél. +33 (0)2 40 23 92 36
office.tourisme@mairie-batzsurmer.fr / www.lecoeurquibatz.fr